

Communiqué

Réhabilitation des friches du roannais grâce au plan de relance

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les friches représentent en effet un gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent être préférées à l'artificialisation d'espaces naturels pour développer de nouveaux projets.

C'est pourquoi, dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement déploie deux « fonds friches », le premier piloté par l'ADEME et le second par les Préfets de région, pour financer des opérations de recyclage des friches et de transformation du foncier déjà artificialisé.

Le roannais bénéficie largement de ces subventions pour des anciens espaces industriels de cœur de ville :

- Parmi les 111 projets retenus par l'ADEME pour la reconversion de friches polluées issues d'anciens sites industriels ICPE (Installation classée au titre de la protection de l'Environnement) ou sites miniers, **l'Opération Cœur de Village à Saint-Denis-de-Cabanne** sera subventionnée à hauteur de 207 214 € pour la reconversion d'une friche de plus d'un hectare en plein cœur du village.
- A Roanne, **l'aménagement de l'îlot « République-Gambetta »** qui s'étale sur près de 15 000m² a été retenu par la Préfecture de région et bénéficiera de 990 000 €.
- Enfin, à Riorges, la friche de plus d'un hectare de la **ZAC du triangle des canaux** bénéficiera du fonds friche piloté par le Préfet de région à hauteur de 589 608 €.

Au total, 544 projets bénéficient d'une subvention au titre du fonds friches pour un montant de près de 290 M€. Ces opérations vont permettre de traiter environ 1300 hectares de friches et générer plus de 3 400 000 m² de logements et plus d'1 600 000 m² de surfaces économiques (bureaux, commerces, industrie...) sur l'ensemble du territoire français

Ces actions contribuent à la **trajectoire « zéro artificialisation nette »** que nous avons votée dans le cadre du projet de loi Climat et Résilience. Au vu du succès rencontré par ce fonds et des besoins exprimés par les territoires, la quasi-totalité de l'enveloppe de 300M€ sera engagée dès 2021 et le Premier Ministre a annoncé le 17 mai la mobilisation d'une **enveloppe complémentaire de 350M€** à engager d'ici fin 2022.